

**Programme d'option**  
**“ Science des religions (Option historique et herméneutique - OHH) ”**  
**à la Faculté de Théologie de l'Université de Fribourg / Suisse**

**1. Observations générales**

a) Le règlement d'études à la Faculté de théologie de l'Université de Fribourg (Suisse) prévoit, dans chaque voie d'études, une spécialisation dans un domaine d'option de la théologie (cf. *Règlement d'examens* de la Faculté de théologie, art. 1b; *Programme d'études* de la Faculté de théologie, 0.2.).

Le programme d'option “ Science des religions (OHH) ” relève du groupe de disciplines “ Missiologie-Science des religions (OHH) ”. La science des religions (OHH) consiste en l'étude des grandes religions (notamment l'hindouisme, le bouddhisme, le judaïsme, l'islam) sous aspect historique et herméneutique, ainsi que leur comparaison avec le christianisme en vue d'en dégager une herméneutique contemporaine.

N.B. Selon le règlement accepté par les Facultés de théologie et des Lettres (cf. Procès verbaux des Conseils de ces Facultés de juin 1997) le programme d'option Science des religions (OHH) peut être étudié soit comme branche théologique *ou* non-théologique selon les exigences à remplir par le programme d'études de l'étudiant(e).

b) Ce programme d'option peut être accompli sous la responsabilité de Prof. Dr. Anand Nayak.

c) Le séminaire d'introduction (proséminaire) constitue en principe un préalable requis à l'accomplissement de ce programme d'option (cf. *Programme d'études* 0.5.2.). La connaissance d'une langue est parfois requise selon la spécialisation choisie (cf. la brochure 'Guide pratique' de l'Institut de missiologie et de science des religions - IMR).

d) L'option “ Science des religions (OHH) ” offre un programme bilingue. Les cours, séminaires et colloques peuvent être accomplis, au choix de l'étudiant ou de l'étudiante, dans l'une ou l'autre des deux langues d'enseignement. En accord avec le professeur responsable du programme d'option, une partie des exigences d'études peut également être accomplie en suivant les cours/séminaires dans d'autres universités suisses ainsi que dans le cadre des programmes Benefri/Erasmus/Socrate.

e) Dans les programmes qui s'y prêtent 2 HSA au maximum peuvent être remplacées en accord avec le professeur ou la professeure responsable par une lecture sur laquelle on doit faire par écrit ou oralement un examen.

f) Pendant le temps de la rédaction d'un travail de diplôme et d'un mémoire de licence dans le domaine “ Science des religions (OHH) ”, il est requis de participer au colloque organisé par l'Institut de missiologie et de science des religions (IMR).

**2. Programme d'option “ Science des religions (OHH) ” pour la voie d'études de théologie en branche unique se concluant par une licence (cf. *Programme d'études* 1.2.)**

a) Le programme d'option comporte une exigence de 12 HSA de cours spéciaux et 1 séminaire principal (cf. *Programme d'études* 0.2.2.).

b) Le séminaire principal, avec travail écrit et noté, doit être accompli en Science des religions (OHH).

En accord avec le professeur ou la professeure responsable du programme d'option, on peut également choisir une matière théologique, historique ou philosophique.

c) 1 heure par semaine/année Séminaire d'introduction (proséminaire): Science des religions

1 heure par semaine/année Séminaire: Science des religions

4 heures par semaine/année Hindouisme

4 heures par semaine/année Bouddhisme

1 heure par semaine/année Islam

1 heure par semaine/année Religions amérindiennes

d) L'acceptation d'autres prestations académiques comptant pour l'accomplissement de ce programme d'option revient au professeur responsable du programme d'option.

**3. Programme d'option "Science des religions (OHH)" pour la voie d'études de théologie en branche unique se concluant par un diplôme ecclésiastique (cf. *Programme d'études 1.3.*)**

a) Le programme d'option comporte une exigence de 3 HSA de cours spéciaux et 1 séminaire principal (cf. *Programme d'études, 0.2.2.*).

b) Le séminaire principal, avec travail écrit et noté, doit être accompli en Science des religions (OHH).

c) Distribution des cours spéciaux:

1 heure par semaine/année Hindouisme

1 heure par semaine/année Bouddhisme

1 heure par semaine/année Religions amérindiennes

**4. Programme d'option "Science des religions (OHH)" comme première branche secondaire dans la voie d'études de théologie en branche principale se concluant par la licence (Variante A) (cf. *Règlement d'études, art. 38b; Programme d'études 2.1.2.*)**

a) Dans la voie d'études de théologie en branche principale avec une première branche secondaire théologique (Variante A), "Science des religions (OHH)" comme première branche secondaire théologique comporte, en plus des cours obligatoires de la branche principale, une exigence de 20 HSA de cours.

b) Distribution des cours:

1 heure par semaine/année: séminaire d'introduction (proséminaire)

4 heures par semaine/année: Hindouisme

4 heures par semaine/année: Bouddhisme

2 heures par semaine/année: Islam

2 heures par semaine/année: Religions amérindiennes

5 heures par semaine/année: choix parmi les cours offerts à la Faculté de Théologie

2 séminaires avec travail écrit et noté dans le domaine de la Science des religions est obligatoire.

7 examens annuels doivent être accomplis dans la matière Science des religions (OHH).

c) Le domaine d'option au choix de l'étudiant ou de l'étudiante s'accomplit par les cours/séminaires suivis dans d'autres universités dans le domaine de la Science des religions.

d) L'acceptation d'autres prestations académiques comptant pour l'accomplissement de ce programme d'option revient au professeur ou à la professeure responsable du programme.

**5. Programme d'option "Science des religions (OHH)" dans la voie d'étude de théologie en branche principale avec deux branches secondaires non théologiques (Variante B) (cf. *Programme d'études 2.2.1.*)**

a) Dans la voie d'études de théologie en branche principale avec deux branches secondaires non théologique, l'option "Science des religions (OHH)" se compose d'un séminaire d'introduction et de deux séminaires principaux.

b) Le séminaire d'introduction se prend, en principe, en Science des religions (OHH). Les deux séminaires principaux doivent être accomplis de préférence dans le domaine de la Science des religions.

**6. Programme d'option "Science des religions (OHH)" au sein de l'étude de la branche secondaire générale de Théologie visant une licence non théologique (cf. *Programme d'études 3.1.1.2.*)**

a) L'option comporte un programme de 5 HSA.

b) Le programme de ces 5 HSA est le suivant :

1 séminaire avec travail écrit et noté en Science des religions;

2 heures par semaine/année Hindouisme

2 heure par semaine/année Bouddhisme

**7. Programme de la “Science des religions (OHH)” comme branche secondaire spéciale en vue d’une licence non théologique**

a) La branche secondaire spéciale “Science des religions (OHH)” comprend une exigence d’études de 12 HSA. (cf. *Règlement d’examens*, art. 52b; *Programme d’études* 3.1.2)

b) Ce programme est le suivant :

1 séminaire principal, avec travail écrit et noté, en Science des religions

4 heures par semaine/année Hindouisme

4 heure par semaine/année Bouddhisme

1 heure par semaine/année Judaïsme

1 heure par semaine/année Islam

1 heure par semaine/année Religions amérindiennes

5 examens annuels doivent être accomplis dans la matière Science des religions

c) Le domaine d’option au choix de l’étudiant ou de l’étudiante s’accomplit par les cours/séminaires suivis dans d’autres universités dans le domaine de Science des religions.

d) L’acceptation d’autres prestations académiques comptant pour l’accomplissement du programme de la branche secondaire revient au professeur responsable du programme.

e) Les examens finaux sont régis par les dispositions du *Règlement d’examens*, art. 53-55. Les deux disciplines de l’examen oral ainsi que, le cas échéant, les trois disciplines du travail à huis clos, se prennent dans la matière des cours obligatoires et sont déterminées en accord avec le professeur responsable du programme.

FormF(SR)